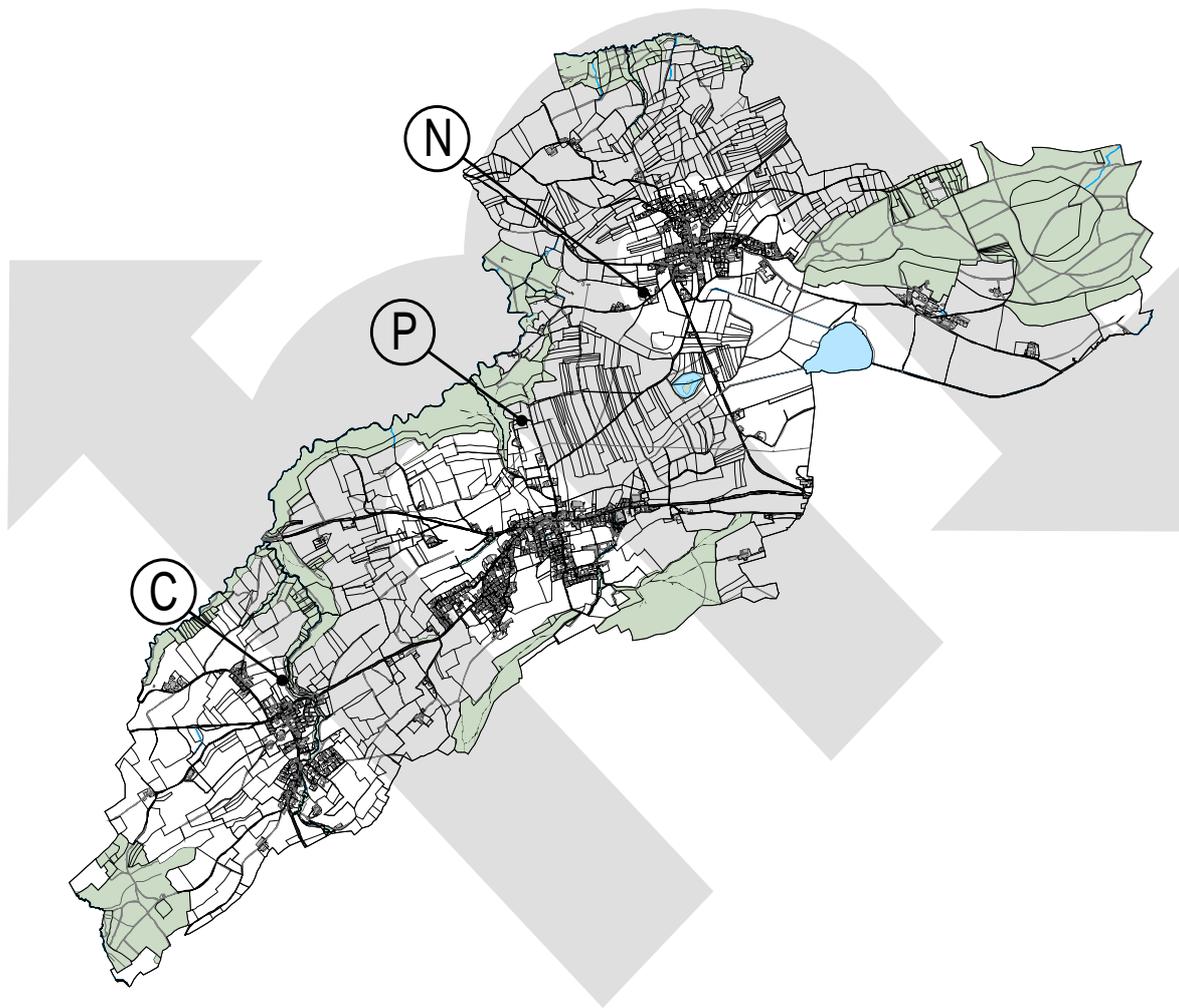




2025

# MEMO **Déchets**

**Votre guide** des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.



Commune de Prez

s a i d e f



# Informations **générales**



Et aussi sur [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) et l'application

## Déchetterie de Corserey - horaires

### Toute l'année

Mercredi de 18h30 à 20h00  
Samedi de 08h00 à 10h30

## Déchetterie de Noréaz - horaires

### De décembre à février

Mercredi de 16h30 à 18h30  
Samedi de 09h00 à 11h30

### De mars à novembre

Mercredi de 16h30 à 18h30  
Samedi de 09h00 à 11h30 et de 13h00 à 15h00

## Déchetterie de Prez-vers-Noréaz - horaires

### Horaire d'hiver

(applicable lors du passage à l'heure d'hiver)  
Lundi de 10h00 à 11h30  
Jeudi de 16h00 à 17h00  
Samedi de 09h00 à 11h30

### Horaire d'été

(applicable lors du passage à l'heure d'été)  
Lundi de 10h00 à 11h30  
Jeudi de 18h00 à 19h00  
Samedi de 09h00 à 11h30

## Sacs-poubelle officiels "Sacco"

Les déchets ménagers sont à placer dans les sacs-poubelle officiels "Sacco" en vente dans les grands magasins ainsi qu'auprès de vos commerçants locaux :

- **Quincaillerie Menoud** à Prez-vers-Noréaz :  
026 470 11 77  
sacs 17 litres : 10 sacs pour CHF 11.60  
sacs 35 litres : 10 sacs pour CHF 21.00
- **Boulangerie Au Vieux Grenier SA** à Noréaz :  
sacs 35 litres : 10 sacs pour CHF 21.00  
sacs 60 litres : 10 sacs pour CHF 33.50

Des clips pour containers ainsi que les sacs-poubelle officiels "Sacco" sont également en vente auprès de l'administration communale.

## Contact et infos

Administration communale  
Route de Fribourg 19  
1746 Prez-vers-Noréaz  
026 470 40 20  
commune@prez.ch  
prez.ch

### Horaires d'ouverture - guichet et réception téléphonique

Lundi de 15h00 à 19h00  
Mardi de 13h30 à 17h00  
Mercredi fermé  
Jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00  
Vendredi fermé

### Déchetteries - règles communes

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

**Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.**





2025

# Calendrier

Prez

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3	Ramassage des ordures ménagères			4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8	Ramassage des ordures ménagères	5  Ramassage des ordures ménagères	5  Ramassage des ordures ménagères	9  Ramassage des ordures ménagères	7  Ramassage des ordures ménagères	4  Ramassage des ordures ménagères
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15	Ramassage des ordures ménagères	12  Ramassage des ordures ménagères	12  Ramassage des ordures ménagères	16  Ramassage des ordures ménagères	14  Ramassage des ordures ménagères	11  Ramassage des ordures ménagères
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 Vendredi-Saint	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22	Ramassage des ordures ménagères	19  Ramassage des ordures ménagères	19  Ramassage des ordures ménagères	23  Ramassage des ordures ménagères	21  Ramassage des ordures ménagères	18  Ramassage des ordures ménagères
J 23		20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24  Collecte des déchets spéciaux (09h30 à 11h30)	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23
M 28		25	25	29	27	24
M 29	Ramassage des ordures ménagères	26  Ramassage des ordures ménagères	26  Ramassage des ordures ménagères	30  Ramassage des ordures ménagères	28  Ramassage des ordures ménagères	25  Ramassage des ordures ménagères
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

## Calendrier

Prez

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2  Ramassage des ordures ménagères		3  Ramassage des ordures ménagères	1  Ramassage des ordures ménagères		3  Ramassage des ordures ménagères
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale	5	3		5
S	5	2	6	4	1 Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M	8	5	9	7	4	9
M	9  Ramassage des ordures ménagères	6  Ramassage des ordures ménagères	10  Ramassage des ordures ménagères	8  Ramassage des ordures ménagères	5  Ramassage des ordures ménagères	10  Ramassage des ordures ménagères
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16  Ramassage des ordures ménagères	13  Ramassage des ordures ménagères	17  Ramassage des ordures ménagères	15  Ramassage des ordures ménagères	12  Ramassage des ordures ménagères	17  Ramassage des ordures ménagères
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23  Ramassage des ordures ménagères	20  Ramassage des ordures ménagères	24  Ramassage des ordures ménagères	22  Ramassage des ordures ménagères	19  Ramassage des ordures ménagères	24  Ramassage des ordures ménagères
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26 Saint Etienne
S	26	23	27	25  Collecte des déchets spéciaux (09h30 à 11h30)	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30  Ramassage des ordures ménagères	27  Ramassage des ordures ménagères		29  Ramassage des ordures ménagères	26  Ramassage des ordures ménagères	31  Ramassage des ordures ménagères
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



# Comment bien trier ?



## Ordures ménagères

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans les sacs officiels "Sacco". Ramassage en général le mercredi (voir calendrier)



## Papier et carton

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Ne doit contenir aucune impureté (film plastique, etc.), ni être maculé de graisse ou autre substance.



## Déchets encombrants combustibles

Veillez, dans la mesure du possible, démonter vos meubles ou autres objets encombrants avant de les acheminer aux **déchetteries**.



## Médicaments

A retourner dans une **pharmacie**.



## Bois

**A Corserey et Prez-vers-Noréaz** à déposer aux encombrants. **A Noréaz** le bois non traité peut être déposé dans la benne prévue à cet effet dans la déchetterie. Les meubles doivent être démontés.



## PET

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Seules les bouteilles marquées d'un sigle PET sont admises.



## Huiles minérales et végétales

A déposer dans les bacs de récupération prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Les huiles minérales et végétales ne doivent pas être mélangées. Aucun liquide (carburant, solvant, pétrole) n'est accepté.



## Autres déchets plastiques

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans un sac officiel "Sacco".



## Verre

**A Corserey et Noréaz** à mettre dans les bennes prévues à cet effet dans les déchetteries. **A Prez-vers-Noréaz**, à mettre dans la benne à l'extérieur de la déchetterie. Les bouchons et autres capsules doivent être retirés.



## Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**.



## Litière de chat

A déposer dans les **containers** à ordures ménagères dans un sac officiel "Sacco".



## Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries**. Les boîtes et autres récipients doivent être rincés et propres.



## Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Les éventuels éléments en plastique ou bois doivent être enlevés.



## Piles et accumulateurs

A amener directement dans les **grandes surfaces**. Un tonneau est également à disposition dans les déchetteries.



## Pneus

A retourner auprès du **fournisseur** ou **garagiste**.



## Appareils électriques et électroniques

Ils ne doivent pas être déposés dans les sacs-poubelle. Ils doivent être remis en priorité à un **point de vente**, un fabricant, ou dans les déchetteries.



## Plastiques agricoles

A évacuer **par vos soins et à vos frais auprès de la SAIDEF** à Posieux.



## Sagex

A déposer dans les bennes destinées aux déchets encombrants dans les **déchetteries**.



## Batteries d'autos

A retourner auprès du **fournisseur** ou **garagiste**.



## Peintures

A retourner auprès du **fournisseur**.



## Tubes lumineux (néon) / LED

A retourner auprès du **fournisseur**.



## Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts peuvent être apportés chez **Sanima** à Posieux. Vous pouvez également prendre contact avec votre vétérinaire.



## Couche-culotte

A déposer dans des sacs transparents dans les **containers** à ordures ménagères.



## Textiles et chaussures

A déposer dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Ils doivent être propres et rangés dans un sac en plastique. Les vêtements et chaussures sont récupérés par des organismes privés.

## Les types de déchets



## Verre plat

A mettre dans les bennes destinées aux déchets inertes dans les **déchetteries**.



## Déchets de chantier

A évacuer **par vos soins et à vos frais auprès de SFR** à Châtillon/Posieux ou un autre lieu de décharge autorisée.



## Déchets inertes (petites quantités)

A déposer dans les containers prévus à cet effet dans les **déchetteries** (céramique, carrelage, briques, tuiles, terre remblai, pierres de jardin, etc). Le volume des dépôts est limité à 100 litres maximum.



## Flacons en plastique avec bouchon

A mettre dans les bennes prévues à cet effet dans les **déchetteries**. Les bouteilles en plastique (dès 2 lt) : lait, boisson (sauf PET), shampooing, produit de nettoyage, briques Tetra et autres types de brique.



### Déchets compostables ménagers

#### A Corserey

Sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey**

**Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey**

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

#### A Prez-vers-Noréaz

Sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

**Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz**

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.

#### A Noréaz

Sont à déposer dans les bennes à déchets compostables qui se trouvent à la déchetterie.

Les sacs biodégradables ne sont pas acceptés.



### Déchets de jardin

#### A Corserey et à Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer dans les déchetteries. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.

#### A Prez-vers-Noréaz

Les branches et autres déchets de taille sont à déposer au lieu-dit "Le Focho" (avant le terrain de foot, tourner à gauche, puis chemin entre 2 maisons, dans l'impasse). Le diamètre des branches ne doit pas excéder 12 centimètres.



### Gazon

#### A Corserey

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Chatagny Sébastien, Au Grand Clos 2, 1747 Corserey**

**Chatagny Philippe, Au Chêne Brûlé 21, 1747 Corserey**

#### A Prez-vers-Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez l'agriculteur agréé par la commune, soit chez

**Maillard Fabien, Route de Corserey 30, 1746 Prez-vers-Noréaz**

#### A Noréaz

Les gazons et feuilles mortes sont à déposer chez les agriculteurs agréés par la commune, soit chez

**Guisolan Gérald, Chemin de St-Jacques 25, 1757 Noréaz**

**Guisolan Charly, Route de Seedorf 60, 1757 Noréaz**

**Gugler Hubert, Route des Arbognes 31, 1757 Noréaz**

### Règlements et taxes

Le règlement relatif à la gestion des déchets est disponible sur notre site internet [www.prez.ch](http://www.prez.ch).

### Déchets inertes

De petites quantités (100 litres au maximum) peuvent être déposées dans les déchetteries.

Les déchets inertes plus conséquents sont à acheminer directement à la **décharge de Châtillon**, station de tri, Route de la Combe 50, 1730 Hauterive (ce service est payant).

### Emplacements des déchetteries



### Emplacements des déchets verts



### Emplacements des containers



Toutes les informations ainsi que les plans sont également disponibles sur le site internet [www.prez.ch](http://www.prez.ch).